

La Fédération de l'Éducation nationale et Force ouvrière : proximité culturelle et rupture politique (1950-1970)

LAURENT FRAJERMAN

historien

La FEN autonome et Force ouvrière entretiennent des rapports complexes : alors que leur culture syndicale commune plaide pour la proximité, elles ne cessent de se distancer, essentiellement pour des motifs politiques et de concurrence entre directions. Cette ambivalence se retrouve dans sa pureté initiale durant les années 1950-1960, période où sont jetées les bases de leur relation. Entre elles, la scission de 1948 résonne comme un drame originel, la majorité de la FEN, pourtant membre de la tendance FO de la CGT, ayant refusé de la suivre dans la création d'une centrale. En proclamant son autonomie, la FEN conserve son unité, gardant en son sein les militants communistes. Pourtant, la proximité idéologique avec FO est grande, forgée par leur appartenance commune à la constellation républicaine-laïque, et le fait que nombre de leurs dirigeants sont des francs-maçons et/ou adhèrent au Parti socialiste. FO ressent une grande déception envers ce choix : les enseignants sont des cotisants ponctuels, « leur concours intellectuel eût rendu les plus grands services »¹ à la création de cette nouvelle confédération. Le compromis historique qui a suivi créa une situation inédite : FO, comme la CGT, respectèrent le champ de syndicalisation de la FEN, et inversement.

L'interaction entre la FEN et FO se situe à deux niveaux : confédéral pour les questions stratégiques, notamment politiques, et celui relatif à la Fonction publique, champ d'influence essentiel pour FO, majoritaire en sièges, mais qui doit composer avec les représentants du corps enseignant, lequel regroupe la moitié des effectifs de fonctionnaires d'État. La Fédération générale des fonctionnaires FO et la FEN constituent les deux rameaux de l'ancienne Fédération des fonctionnaires, qui perpétuent ses pratiques. Le syndicalisme de fonctionnaires participe à la gestion de l'État, par le biais de contacts réguliers avec le pouvoir et des ressources offertes par le Conseil supérieur de la Fonction publique (CSFP).

1. G. Lefranc, *Le mouvement syndical de la Libération aux événements de mai-juin 1968*, Paris, Payot, 1969, p. 68.

Quelles normes émergent de cet exercice permanent de négociation, configuré par le respect des principes statutaires et des parités? Comment définir la culture commune aux deux syndicats? L'action syndicale se déroule principalement sur le terrain revendicatif, est-ce un facteur d'apaisement de leurs relations? Le partage du territoire évite toute surenchère dans leurs rapports, puisqu'ils ne s'adressent pas à la même base. Mais, revers de la médaille, il transforme les syndicats en porte-parole de certaines catégories de la fonction publique dont ils reproduisent les rivalités traditionnelles. Enfin, au plan politique, un passé commun garantit-il une évolution identique? FO prend-il acte de l'importance nouvelle de la FEN dans le champ syndical?

Une culture commune

Partageant une conception et une pratique réformiste du syndicalisme, la FEN et FO sont soucieuses d'engranger les acquis, et de négocier avant de lancer une action. Cependant, FO puise dans l'héritage syndicaliste-révolutionnaire un profond anti-étatisme, que ne peut accepter la FEN. Celle-ci est ambivalente envers l'État, qu'elle défend, tout en critiquant son autoritarisme d'employeur. Il reste à savoir si les fonctionnaires FO se trouvent plus en adéquation sur ce terrain avec leur confédération ou avec le frère ennemi, la FEN. En effet, la Fédération générale des fonctionnaires FO et la FEN partagent une « culture » fonction publique.

Le rôle des conseils élus

À la Libération, la Fédération de l'éducation nationale et ses syndicats occupent une place centrale dans les commissions paritaires qui gèrent la mobilité et les carrières des enseignants et dans les grands conseils nationaux où les questions éducatives sont discutées. Pour Jean-Auguste Senèze, secrétaire général du SNI, le rôle du syndicat est « la participation à la gestion. Une des plus anciennes revendications des travailleurs de toutes professions, une des formes les plus sûres de la véritable démocratie qui ne s'établit plus seulement sur le plan électoral, mais sur le plan du travail »². Ce discours joue sur deux registres en identifiant alternativement les enseignants comme des travailleurs, ce qui permet d'évoquer la démocratie sociale, ou comme des citoyens particulièrement intéressés de l'avenir du service public, ce qui permet de rester sur le terrain de la démocratie. Comme FO, la FEN défend le monopole syndical, l'appareil étant censé représenter correctement en toutes circonstances l'avis des syndiqués.

Le but des commissions paritaires est de faire respecter des règles strictes – en réalité, ces commissions ne confèrent que peu de pouvoir à ses membres.

2. Éditorial. *L'École Libératrice*, n° 2, 10 novembre 1944.

Cependant, ces règles apparemment intangibles « sont susceptibles d'interprétations différentes et nécessitent fréquemment d'ultimes arbitrages. »³ La marge de manœuvre des élus est donc déterminée autant par l'influence des syndicats que par leur capacité d'interprétation des textes réglementaires. Les élus syndicaux siégeant dans les commissions paritaires et les divers conseils occupent un rôle d'interface entre le personnel et son administration.

FO passe souvent pour être majoritaire dans la Fonction publique. Si FO compte effectivement le plus grand nombre de sièges dans les CAP, cette situation résulte d'une implantation plus forte dans les catégories élevées bénéficiaires d'un ratio élus/fonctionnaires plus avantageux. En réalité, l'Union générale des fédérations de fonctionnaires (UGFF)-CGT est le premier syndicat de fonctionnaires en nombre de voix, mais la non publication des résultats permet de perpétuer cette illusion⁴. Dans l'enseignement primaire, le SNI remporte tous les sièges des commissions paritaires, et le suspense est si faible que les instituteurs sont parmi les plus abstentionnistes des fonctionnaires, alors qu'ils sont les plus syndiqués⁵.

Le respect des normes du statut de la fonction publique

Le paritarisme rapproche les cultures syndicales et administratives. En effet, l'action syndicale invoque quotidiennement les règles dont s'est dotée l'administration, et apparaît imprégnée par la même logique. Les revendications ne sont pas présentées sous une forme brute (plus d'argent, de recrutement...), elles correspondent aux normes du système administratif et seraient réalisables immédiatement. L'autorité compétente ne peut pas arguer de bonne foi l'impossibilité de la mise en œuvre des revendications, car les syndicalistes connaissent les lois et règlements autant que les responsables des services du personnel. Les syndicats de fonctionnaires ont quelquefois recours au tribunal administratif et au Conseil d'État pour obtenir le respect de ces règles. Aucune distance critique n'apparaît sur l'existence et la pertinence des règles administratives puisque, au contraire, l'action syndicale concourt à leur multiplication pour éviter tout arbitraire, contribuant ainsi à rigidifier l'action publique⁶.

La « culture » Fonction publique se fonde sur un principe essentiel : un diplôme plus élevé fonde le droit à des rémunérations et conditions de travail supérieures. Cette vision est conforme au rôle du système éducatif dans la société et, accessoirement, à celui des enseignants comme dispensateurs de cer-

3. B. Geay, *Le syndicalisme enseignant*, Paris, La Découverte, 1997, p. 20-23.

4. J. Siwek-Pouydesseau, *Les syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, Paris, PUF, 1989, p. 56, 58 et 67.

5. J. Siwek-Pouydesseau, « Le syndicalisme des fonctionnaires (1900-1981) », *Vingtième siècle revue d'histoire*, n° 37, janvier-mars 1993, p. 122.

6. L. Frajerman, *L'interaction entre la Fédération de l'Éducation nationale et sa principale minorité, le courant "unitaire", 1944-1959*, Thèse NR, Université Paris 1, 2003.

tifications, qui correspondent à des titres monnayables sur le marché du travail. L'action revendicative des fonctionnaires s'inscrit donc dans une vision méritocratique. Toutefois, l'intérêt bien compris de la profession qu'il représente peut conduire le SNI à la remise en cause partielle de la logique de l'ordre scolaire : ainsi, il bloque les tentatives d'« interdire la fonction d'inspection aux instituteurs »⁷, même si les professeurs ont des diplômes plus prestigieux.

L'existence de règles communes à un très grand nombre de corps de la Fonction publique n'empêche pas leur diversité d'intérêts. Cela provoque de nombreux conflits, d'autant que l'une des fonctions du syndicalisme fonctionnaire est de veiller jalousement sur les avantages respectifs de chaque profession de la Fonction publique. Des comparaisons sont établies avec certaines catégories⁸ : la catégorie des instituteurs correspond à celle des capitaines, les certifiés aux lieutenants-colonels et aux ingénieurs des Ponts et Chaussées, les agrégés aux généraux de brigade – pour lesquels la FEN accepte un salaire légèrement supérieur⁹. Cette documentation régulièrement actualisée sert à l'application du principe de « l'échelle de perroquet » qui, pour Jeanne Siwek-Pouydesseau, « consistait pour un corps à s'appuyer sur l'avantage obtenu par un corps voisin pour réclamer à son tour ». L'attention portée aux parités a fait du syndicalisme fonctionnaire un facteur d'homogénéisation des conditions de travail et de rémunération.

Les relations revendicatives entre FEN et FO

Le poids des conflits catégoriels

Le fonctionnement du syndicalisme fonctionnaire aboutit à une interdépendance des revendications entre professions de la Fonction publique qui peut bloquer certaines d'entre elles. L'expérience de 1947, avec les grèves des fonctionnaires des Finances tournées contre le reclassement enseignant, prouve qu'une hostilité de FO aux demandes de la FEN constitue un risque¹⁰. Certaines doléances sont particulièrement symboliques, portant sur ce qui est qualifié de « murs » de la grille indiciaire, tel que l'indice 650 « où se groupent certaines catégories : ingénieurs en chef, administrations centrales. » Comme toutes « les administrations veulent atteindre ce mur », le percer « serait déclencher de

7. J. Ferrier, *Les inspecteurs des écoles primaires, 1835-1995*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 140 et 202.

8. Archives FEN, 2 BB 3, compte rendu de la réunion du Bureau Fédéral du 19 octobre 1954.

9. Archives FEN, 2 BB 3, compte rendu de la réunion du Bureau fédéral (BF) du 14 janvier 1957.

10. Le Syndicat des finances rejoint FO lors de la scission.

nombreuses revendications de la Fonction publique. »¹¹ Les discussions avec le gouvernement sont donc menées discrètement.

La FEN hésite entre les priorités : revalorisation ou reclassement. Le reclassement touche à la place des enseignants par rapport aux autres fonctionnaires, en réclamant une modification de la grille indiciaire ou une indemnité particulière. Il s'agit d'une tactique plus technique, légitimée par le niveau de diplôme des enseignants. Le gouvernement est susceptible d'accepter plus aisément le reclassement parce qu'il concerne moins de fonctionnaires et est donc moins prohibitif. Mais cette méthode recèle des risques de renforcement de la concurrence avec les autres fonctionnaires et, par conséquent, d'isolement dans la sphère Éducation nationale. La revalorisation concerne le traitement de base en proposant l'augmentation de l'indice commun à l'ensemble des fonctionnaires. Privilégier la revalorisation équivaut à insister sur les solidarités dans la Fonction publique et à instaurer un rapport de force reposant sur le nombre de personnes mobilisées : même une légère augmentation salariale de l'ensemble des fonctionnaires coûte cher à l'État¹². Cette option contraint la FEN à établir des relations intersyndicales propices à une action commune. Traditionnellement, le SNI, qui représente une profession très nombreuse et moins titrée, favorise la revalorisation en liaison avec la Fédération générale des fonctionnaires (FGF) FO, tandis que les syndicats de l'enseignement secondaire, SNES et SNET, privilégient le reclassement, en liaison avec la Société des agrégés. La FEN suit, en règle générale, les propositions du SNI.

Les rivalités catégorielles alourdissent donc les rapports entre la FEN et la FGF-FO. En 1954, lors d'une entrevue avec FO, destinée à désamorcer tout conflit, les représentants de la FEN soulignent que leurs revendications « ne peuvent, en aucune façon, inquiéter les autres catégories ». L'avis de FO diffère : « la position particulariste prise par l'Éducation nationale a créé une animosité dans les autres secteurs de fonctionnaires »¹³. En avril 1954, les tractations aboutissent, et Adrien Lavergne, secrétaire général de la FEN, informe le Bureau fédéral des déclarations du ministre : « il espère fermement disposer de 5 à 6 milliards (...), mais il veut faire vite, afin de prévenir les revendications probables des autres organisations de fonctionnaires »¹⁴. Peu après, la FEN se félicite d'apprendre que « FO ne recourrait pas à la grève si » elle obtenait satisfaction. Cette négociation révèle la complicité existant entre administra-

11. Archives FEN, 2 BB 3, compte rendu de la réunion du BF du 14 janvier 1957.

12. L. Frajerman, « Salariés, fonctionnaires, enseignants, ou professeurs et instituteurs ? Identités collectives et choix revendicatifs du courant "unitaire" de la FEN, 1945-1960 », in J. Girault (dir.), *Les enseignants dans la société française au XX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 81-96.

13. Archives FEN, 1 BB 93, entrevue FGF FO-FEN du 29 janvier 1954.

14. Archives FEN, 2 BB 3, compte rendu des réunions du BF du 5 et du 26 avril 1954.

tions et syndicats face à d'autres corps de l'État, quelquefois plus importante que la fraternité syndicale...

Cette réalité existait avant la scission de 1948, mais celle-ci influe sur la manière dont les syndicats gèrent leurs rapports. Du fait de l'autonomie de la FEN, les rivalités catégorielles avec la FGF-FO deviennent un enjeu des relations intersyndicales et relèvent du niveau confédéral pour FO.

Le cadre stratégique

Après la scission, le climat est tendu entre enseignants de la FEN et fonctionnaires FO qui sont soupçonnés (par la FEN) d'intervenir auprès du gouvernement pour bloquer leurs revendications¹⁵. De plus, FO refuse catégoriquement toute initiative commune avec la CGT. Or, dès 1948, la FEN, rejette le tête-à-tête avec FO que rendait plausible leur connivence idéologique. Elle crée avec l'UGFF-CGT un comité de coordination des fonctionnaires, à contre-courant du climat de guerre froide. En parallèle, la FEN contribue à la naissance d'une nouvelle Fédération générale autonome des fonctionnaires (FGAF), et présente avec elle des listes au Conseil supérieur de la Fonction publique (CSFP). Pour autant, elle n'a jamais souhaité couper les ponts avec les fonctionnaires FO, et ce alors même qu'elle conserve des préventions contre la CGT. La FEN informe régulièrement la FGF-FO des décisions et initiatives du comité de coordination, avant qu'elles soient rendues publiques. Elle tient compte de l'avis de FO dans les négociations du comité, auquel – par son entremise – FO participe donc indirectement.

Point favorable pour FO, si la direction de la FEN maintient sa collaboration avec les fonctionnaires CGT, elle en dénonce régulièrement les manœuvres et ce d'autant plus que la CGT entretient des liens avec la principale minorité de la FEN. Leur différend repose notamment sur la conception participative de l'unité d'action propagée par la CGT qui, elle, cherche toujours à impliquer les adhérents dans le processus, au détriment des appareils syndicaux qu'il s'agit de déborder. Lorsque FO et la FEN collaborent, le processus reste encadré par les structures syndicales officielles¹⁶. Si FO redoute d'être entraînée vers une collaboration avec la CGT par le biais de la FEN, elle doit également tenir compte du rapport de forces intersyndical et nuancer sa position pour ne pas apparaître durablement isolée. Elle n'oublie pas l'utilité de ce canal pour entretenir des contacts discrets et indispensables avec la CGT.

Les syndicats de fonctionnaires mettent au point une méthode tortueuse de collaboration : en octobre 1951, ils publient deux communiqués au contenu identique. Le premier est signé par la FEN et les fédérations de fonctionnaires

15. Archives FEN, 1 BB 93, lettres de Lavergne à Neumeyer du 21, 25, 26 et 30 avril 1948.

16. Archives FEN, 1 BB 93, compte rendu de l'entrevue avec le Cartel interfédéral des fonctionnaires et postiers FO, 12 octobre 1949.

FO et CFTC¹⁷. Le second reçoit le paraphe de la FEN et des fonctionnaires CGT...¹⁸ Ce procédé garantit le respect des apparences. Pierre Neumeyer, le secrétaire général de la FGF-FO théorise ce point : « il ne nous apparaît pas possible d'engager une action commune, ce qui aurait sans doute pour effet d'accroître encore la confusion regrettable qui existe actuellement. Mais si la Fédération de l'éducation nationale est d'accord sur la revendication présentée, nous ne voyons que des avantages à ce qu'elle agisse dans le même sens. Ainsi, à défaut d'action commune, une action parallèle pourrait être menée »¹⁹.

Curieusement, malgré (ou à cause de) leur proximité et leur histoire commune, les relations entre la FEN et FO s'avèrent passionnelles. Ainsi, la FEN refuse de s'associer à la grève du 15 juin 1950 lancée par FO, qu'elle soupçonne de rechercher des avantages particuliers pour ses bastions (les finances et la poste). La politique de la FEN consiste à s'adresser systématiquement à la FGAF, à FO et à l'UGFF-CGT²⁰. La FGF-FO apprécie peu cette méthode et boycotte régulièrement les initiatives unitaires. Pierre Neumeyer reproche à la FEN ses tentatives de médiation : « votre attitude tend, d'une façon permanente – et sans aucune raison valable – à nous mettre en présence de l'UGFF, nous ne pouvons envisager aucune action sérieuse avec votre fédération »²¹. Son homologue de la FEN, Adrien Lavergne, réfute cette idée : « Vous êtes un militant trop averti pour ne pas savoir que la division des fonctionnaires ne peut que nuire à leurs intérêts. À défaut d'unité, il est toujours possible de coordonner ou d'harmoniser les actions particulières »²².

FO riposte en constituant à l'automne 1951 un cartel avec la CFTC, que la FEN, plaçant la laïcité au-dessus de l'unité syndicale, boycotte. Les syndicats nationaux de la FEN divergent sur ce sujet, les syndicats de professeurs étant moins laïcistes que le SNI²³. Les dirigeants de FO font remarquer à ceux de la FEN qu'ils sont mandatés « pour refuser toute demande d'unité d'action avec l'UGFF, alors que la FEN ne doit pas prendre contact avec la CFTC. Une exclusive donc de part et d'autre qui rend difficile l'accord entre les organisations syndicales de fonctionnaires »²⁴.

17. Archives FEN, 1 BB 93, Cartel interfédéral des fonctionnaires et postiers FO, communiqué du 16 octobre 1951.

18. Archives FEN, 1 BB 93, communiqué du 17 octobre 1951.

19. Archives FEN, 1 BB 93, lettre de Neumeyer à Lavergne, du 18 décembre 1951.

20. Archives FEN, 1 BB 93, lettre de Lavergne à Neumeyer, du cartel interfédéral des fonctionnaires et postiers FO, du 30 avril 1950.

21. Archives FEN, 1 BB 93, lettre de Neumeyer à Lavergne, du 15 mai 1952.

22. Archives FEN, 1 BB 93, réponse de Lavergne, du 20 mai 1952.

23. Archives FEN, 1 BB 15, lettre de Lauré à Lavergne, 21 mai 1953.

24. Archives FEN, 1 BB 93, entrevue FGF FO - FEN du 29 janvier 1954.

Néanmoins, presque chaque année, les fédérations de fonctionnaires organisent des journées d'action, aux résultats inégaux²⁵. Cela leur impose un travail intersyndical régulier, même si les tentatives d'unité d'action avortent souvent, du fait de leur complexification, avec les oppositions FEN/CFTC et FO/CGT. Cependant, les exclusives de la FEN contre la CFTC ne sont pas permanentes, et l'organisation chrétienne est faible dans la fonction publique. FO accepte quelquefois les solutions pragmatiques proposées par la FEN, mais en dernier recours et en préservant son refus de travailler avec l'UGFF-CGT.

Cet équilibre est remis en cause dans les années 1960 par l'évolution du champ syndical : la CFTC renonce petit à petit à son caractère confessionnel, et sa progression conduit les syndicats de l'enseignement secondaire, excédés par l'attitude modérée de FO, à songer à un renversement d'alliance. Georges Lauré, secrétaire général de la FEN, écrit aux membres du Bureau fédéral : « Nous ne pourrions attendre indéfiniment le bon vouloir de FO et subordonner tout contact et toute vraie réaction de la Fonction publique au comportement de cette fédération »²⁶. Il signe en 1960 une lettre commune avec les premiers responsables de la CFTC, de l'UGFF-CGT et de la FGAF, pour « donner l'impression à FO qu'il sera isolé »²⁷. Les représentants du SNI contestent ce changement de stratégie. Peu à peu, ils admettent toutefois la nécessité de contacts avec la CFTC qui se déconfessionnalise en 1964²⁸.

La progressive élaboration de compromis revendicatifs

Dans ses rapports avec les autres syndicats de fonctionnaires, la FEN doit tenir compte de la position sociale de l'immense majorité de ses membres. À l'exception des agents de lycée qu'elle syndique, ses adhérents se recrutent dans les catégories B (les instituteurs) et A (les professeurs), mais non parmi les hauts fonctionnaires. Pour un dirigeant du SNES : « Nous représentons des fonctionnaires moyens, nous devons avoir une attitude de fonctionnaires moyens »²⁹. La proximité avec FO est renforcée par la bonne implantation de celle-ci dans les catégories supérieures. FO cherche donc des solutions consensuelles à l'intérieur de la Fonction publique³⁰. En revanche, l'UGFF-CGT est majoritaire parmi les petits fonctionnaires, ce qui influe sur la définition de sa

25. L. Frajerman, « Le syndicalisme enseignant français et la grève : normes et normalisation d'une pratique (1948-1959). », *Paedagogica Historica, international journal of the history of education*, Gent (Belgique), vol. 44, n° 5, octobre 2008, p. 543-554.

26. Archives FEN, 2 BB 3, lettre de convocation de Lauré pour le BF, 16 janvier 1960.

27. Archives FEN, 2 BB 3, compte rendu de la réunion du BF du 18 janvier 1960.

28. Archives FEN, 3 BB 161, divers, CA de PUMSUD du 17 novembre et du 18 décembre 1964.

29. Maunoury, réunion du BN du 19 octobre 1949. *L'Université Syndicaliste*, n° 55, 21 novembre 1949.

30. Archives FEN, 1 BB 93, compte rendu entrevue FGF FO-FEN du vendredi 7 mai 1954.

politique revendicative, hostile à la hiérarchie, par exemple en promouvant des augmentations en valeur (une somme identique pour tous, ce qui correspond à une plus grande augmentation relative pour un petit salaire que pour un gros) en lieu et place des augmentations en pourcentage (qui ont pour conséquence d'attribuer des sommes beaucoup plus importantes aux gros salaires).

L'idée d'une prime uniforme se place au cœur des actions intersyndicales de fonctionnaires, en 1950, on la chiffre à « 3 000 francs par mois, en attendant la revalorisation des traitements »³¹, c'est-à-dire la hausse du point d'indice, qui serait par définition une hausse hiérarchisée. D'autres revendications existent, telle la suppression des abattements de zone, sur laquelle la CGT met l'accent. Cependant, la FEN ne souhaite que modérément affronter les gouvernements de la IV^e République et évite donc de multiplier les priorités. Elle recherche une position intermédiaire, entre l'attitude d'affrontement de l'UGFF-CGT et de forte proximité de la FGF-FO. Si la presse syndicale enseignante blâme ponctuellement les actes gouvernementaux, elle veille à ne pas généraliser ses critiques dans un jugement d'ensemble, excepté à l'encontre des ministres démocrates-chrétiens, adversaires de l'école laïque.

L'instauration de la V^e République marque le renforcement des prérogatives du gouvernement, au détriment du Parlement. Si les syndicats de fonctionnaires sont suffisamment forts pour préserver les équilibres revendicatifs, le cadre des négociations est amené à évoluer et il faut la puissance du mouvement de Mai 1968 pour contraindre le gouvernement à mettre en place un nouveau timing en instaurant des négociations salariales annuelles. Ce système officialise des pratiques ancrées dans la culture réformatrice, aussi bien de la FEN que de FO, qui se retrouvent régulièrement à signer les accords proposés³². Leur comportement s'oppose à celui de la CGT et de la CFDT, qui font du refus des propositions gouvernementales le symbole de leur radicalité et de leur opposition politique au pouvoir. Le maintien de l'accord revendicatif entre FO et la FEN est ainsi mis en lumière, contrastant avec l'approfondissement du clivage politique.

La détérioration des relations politiques entre FEN et FO

Le fort taux de syndicalisation et le rôle stratégique du corps enseignant dans la société française³³ confèrent peu à peu à la FEN un rôle supérieur à celui d'une fédération d'une partie des fonctionnaires. La direction confédérale de FO hésite à le reconnaître et n'échange pas une correspondance très fournie

31. Archives FEN, 1 BB 93, lettre du 3 mars 1950 du secrétaire général de l'UGFF à la FEN.

32. V. Aubert, A. Bergounioux, J.-P. Martin, R. Mouriaux, *La forteresse enseignante, la Fédération de l'Éducation Nationale*, Paris, Fayard, 1985, p. 78.

33. L. Frajerman, « L'engagement des enseignants. Figures et modalités, 1918-1968 », *Histoire de l'éducation*, n° 117, janvier 2008, p. 57-95.

avec celle de la FEN, au contraire de sa fédération de fonctionnaires. Or, si cette dernière et la FEN partagent la même culture syndicale, les deux organisations s'éloignent politiquement.

La complicité républicaine-laïque sous la IV^e République

La FEN se trouve naturellement au carrefour de FO et de la CGT, elle vit en son sein cette dualité, avec l'existence jusqu'en 1954 de tendances minoritaires CGT et FO. Les fédérations FEN-FO et FEN-CGT – membres des fédérations de fonctionnaires de ces deux confédérations et regroupant des syndiqués affiliés également à la FEN – constituent, à ce titre, des syndicats-tendances de cette organisation. Mais alors que la tendance cégétiste constitue sa principale opposition³⁴, celle de FO semble se fondre dans la majorité, obtenant en échange pour son dirigeant, Paul Ruff, la présidence de la puissante section FEN de la région parisienne, le SERP. Si le bulletin de la FEN-FO égratigne la direction de la FEN autonome, il ne se positionne pas en concurrent sérieux. Certes, cette petite fédération a tenté, après la scission de 1948, de se faire légitimer par les pouvoirs publics, en sollicitant des audiences ministérielles, mais la FEN est sortie renforcée de son choix autonome, et les militants de la FEN-FO n'influencent guère ses décisions. En 1954, quand le bureau politique du PCF force la FEN-CGT à s'auto-dissoudre, FO n'a plus de raison de maintenir la double affiliation FEN-FO.

La nouvelle configuration du champ syndical, avec la nette domination d'une CGT isolée et la faiblesse de FO, permet donc à la FEN de prétendre jouer un rôle nouveau. En conservant ses relations avec la CGT, elle a contribué à éviter son isolement politique et se place de fait au niveau des centrales. En 1951, la CGT propose « une réunion commune des cinq principales organisations ouvrières nationales suivantes : CGT, CGT-FO, CFTC, CGC, Fédération autonome de l'Enseignement », c'est-à-dire la FEN³⁵.

Certes, la voie est étroite pour la FEN qui défend les relations avec la mouvance communiste en pleine guerre froide, tout en maintenant ses contacts avec les forces socialistes. Les dirigeants de FO n'hésitent pas à brandir des ultimatums à la FEN et à ses alliés³⁶. La FEN convertit donc sa position en une fonction spécifique dans le jeu intersyndical : elle sert de médiatrice³⁷ entre FO et la CGT. La majorité autonome, fière de ce rôle, l'utilise à l'occasion des

34. L. Frajerman, « Enseignants "unitaires" et CGT : les prémices d'un divorce », in E. Bressol, M. Dreyfus, J. Hedde, M. Pigenet (dir.), *La CGT dans les années 1950*, Rennes, PUR, 2005, p. 145-156.

35. Archives FEN, 1 BB 92, lettre de Le Léap et Frachon à Lavergne, le 10 septembre 1951.

36. Archives FEN, 1 BB 93, FGAF, lettre d'Auzanneau, du Comité interfédéral des Fonctionnaires et Postiers FO à Chauvelot, le 29 septembre 1949.

37. V. Aubert et alii, *La forteresse enseignante, la FEN*, op. cit., p. 73.

congrès³⁸. La politique de la FEN répond à un double souci : rester unitaire en n'écartant aucun des frères ennemis issus de la CGT et obtenir une certaine considération de la part des confédérations.

Les chocs de la guerre d'Algérie et de la V^e République

À la fin des années 1950, ce système perd son équilibre, pour des raisons politiques et syndicales. Sur le premier plan, FO fait de l'indépendance syndicale la pierre de touche de sa stratégie, ce qui la contraint à s'éloigner progressivement des réseaux socialistes et laïcs³⁹, contrairement à la FEN, partisane d'une indépendance d'action politique. Le décalage éclate au grand jour avec la guerre d'Algérie et la venue au pouvoir du général de Gaulle, qui occupe l'essentiel de l'action de la FEN. Celle-ci est déçue par la neutralité de FO (congruente de la participation de Guy Mollet au gouvernement), alors qu'elle joue un rôle de premier plan dans l'opposition au nouveau régime. Les différences de réaction montrent l'importance de la culture républicaine pour les enseignants. La FEN critique Guy Mollet et soutient fortement la scission de la gauche de la SFIO, le Parti socialiste autonome⁴⁰. Dans ce contexte, elle est amenée à collaborer plus étroitement avec la CGT et le groupe Reconstruction de la CFTC.

Sur le plan syndical, le puissant secrétaire général du SNI, Denis Forestier, lance en 1957 l'appel Pour un mouvement syndical uni et démocratique (PUMSUD), qui propose une réunification de la CGT, reposant sur le mode de fonctionnement de la FEN. L'association regroupe des minoritaires de la CGT et de FO (Roger Lapeyre, de la Fédération des Travaux Publics et Transports FO, ainsi que les syndicalistes révolutionnaires et les trotskistes lambertistes). La FEN poursuit plusieurs objectifs à moyen terme avec le PUMSUD. D'abord, imposer au cœur du débat syndical l'idée d'unité organique, sans accepter l'ersatz représenté par l'unité d'action. Ensuite, préparer le terrain à une recomposition d'ampleur, associant minorité de la CGT, FO, FEN et syndicats autonomes. Enfin et plus prosaïquement, constituer une mouvance autour d'elle, en démontrant son influence.

La direction de FO réagit négativement, comme le prouve un article polémique de Robert Bothereau dans son journal confédéral. Il stigmatise une « conjuration » et l'autonomie de la FEN :

« Nous ne sommes pas surpris de trouver à cette heure au nombre des obédientiers de l'unification des militants de l'Enseignement. Ils devaient avoir un jour ou

38. *L'Enseignement Public*, n° 7, août-septembre 1959.

39. F. Sawicki, *Les réseaux du Parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 1997, p. 110.

40. L. Frajerman, « Paradoxes et usages de l'indépendance syndicale. Le cas de la Fédération de l'Éducation Nationale sous la IV^e République », *La Pensée*, n° 352, oct.-déc., p. 51-62.

l'autre – et ils l'ont depuis un certain temps – la nostalgie des ensembles syndicaux. Ils souffrent de leur isolement catégoriel. Tout en eux et chez eux proteste contre leur syndicalisme incomplet et les presse d'en sortir. Voudraient-ils pourtant réfléchir aux choix qui leur sont offerts depuis dix ans et qu'ils n'ont pas faits et ne pas y ajouter une autre erreur en s'enfonçant dans le cul-de-sac qui leur est aujourd'hui proposé? »⁴¹

L'association PUMSUD a une activité régulière à la fin des années 1950, puis décline pour disparaître au milieu de la décennie 1960. Si l'association a échoué du point de vue de son objectif officiel, elle contribue nettement à ancrer la FEN au cœur du champ syndical, d'autant que les effectifs de la FEN dépassent désormais ceux de FO...⁴² Dès 1962, la FEN participe à des négociations secrètes avec la CFTC, FO, le CNJA et l'UNEF pour élaborer un programme économique commun⁴³. Il s'agit alors de ranimer le réformisme confronté à la polarisation du champ politique entre le PCF et de Gaulle et d'esquisser un regroupement des trois centrales syndicales dans une même organisation. L'opération échoue devant les réticences de FO et celles de la FEN, pour des raisons différentes⁴⁴.

Parallèlement, la FEN entreprend des démarches auprès du Premier ministre, signifiant par là qu'elle change de statut. L'obtention d'une audience en 1962⁴⁵ constitue une étape dans le processus de reconnaissance de la FEN comme l'un des syndicats les plus représentatifs en France. Ce processus est d'autant plus long qu'il entre en contradiction avec le discours unitaire de la FEN. En mai 1968, la FEN est invitée à la table des négociations de Grenelle, en considération de sa capacité de mobilisation du milieu qu'elle syndique et « du rôle qu'elle jouait dans la coalition syndicale »⁴⁶. Ce processus s'achève en 1976 avec la reconnaissance de sa représentativité par le Premier ministre, lui donnant accès à des subventions importantes.

41. *Force Ouvrière* du 23 janvier 1958.

42. À partir de 1965. G. Bruzy, *Histoire de la FEN*, Paris, Belin, 2003, p. 346.

43. Unité et Action, *Unité et tendances dans le syndicalisme enseignant*, Paris, U & A, 1971, 103 p., p. 29.

44. H. Aigueperse, R. Chéramy, *Un syndicat pas comme les autres: le SNI*, Paris, Martinsart, SUDEL, 1990, p. 370.

45. Archives FEN, 2 BB 7, note FEN à l'intention de M. Domerg, 22 mai 1962.

46. A. Prost, *Autour du Front populaire. Aspects du mouvement social au XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2006, p. 262.

L'ambiguïté de la relation entre la FEN et FO se répercute au niveau interne : le SNI est plus proche de FO et hostile à la CFTC que le SNES, tandis que les fonctionnaires FO soutiennent à l'intérieur de la Confédération des positions relativement proches de celles de la FEN. Sur le plan revendicatif, prévaut la continuité d'une politique réformatrice commune, couplée à de permanentes rivalités catégorielles avec les fonctionnaires FO, alors que sur le plan stratégique, un gouffre les sépare de plus en plus. Le rapport différent à l'État, et donc au politique, explique en partie cette rupture, actée dès 1958. La FEN ambitionne toujours de peser sur le politique. Paradoxalement, alors qu'initialement, c'est la direction de FO qui reste fidèle à la SFIO, par la suite, la FEN se réconcilie avec le Parti socialiste du congrès d'Épinay, tandis que FO s'en éloigne.

Le cousinage initial joue encore en 1966, lorsque la CFDT signe un accord d'unité d'action avec la CGT. En effet, la première pensée des dirigeants enseignants est pour FO, Georges Lauré s'inquiète : « il est à craindre que FO soit "laminé" si elle ne modifie pas ses attitudes actuelles »⁴⁷. Les conditions ayant changé, les nouvelles générations militantes des deux centrales s'éloignent peu à peu dans les années 1970. Elles peuvent se retrouver dans des actions communes, mais leurs relations perdent la tournure affective qu'elles avaient. FO en tirera les conséquences, en 1984, en réinvestissant le milieu enseignant. La séparation structurelle aboutit à des conflits entre appareils sur un mode semblable à celui vécu par les partisans de la CGT au sein de la FEN et qui sont devenus les militants Unité et Action.

Aujourd'hui, la FEN s'est transformée en une confédération, l'UNSA, constituée – avec ses alliés autonomes de la fonction publique et une minorité de FO – sur le modèle de l'association PUMSUD. Les rapports entre les deux organisations s'en trouvent clarifiés, établis au niveau confédéral, et non relégués à celui de la fonction publique. Selon les moments, l'une ou l'autre centrale paraît plus radicale, mais au fond, elles restent toutes deux les héritières de la vieille CGT.

47. 3 BB 161, divers, compte rendu du CA de PUMSUD du 18 mars 1966.

